

FORMATION CONTINUE

L'accompagnement des personnes étudiantes présentant des défis de progression : concepts de base

FONDEMENTS PÉDAGOGIQUES**Public cible**

Cette formation professorale s'adresse principalement aux personnes qui aspirent ou qui agissent présentement à titre de conseiller pédagogique au sein du programme de Doctorat en médecine. Toute personne intervenant auprès de personnes étudiantes en défi de progression ou à risque de le devenir et qui souhaiterait en apprendre davantage sur les rôles et les interventions du conseiller ou de la conseillère pédagogique au sein du programme de Doctorat en médecine.

Contexte

La formation s'avère essentielle à une compréhension commune des concepts de base en lien avec le rôle de conseillère ou conseiller pédagogique et une démarche structurée d'accompagnement de personnes étudiantes présentant des défis de progression.

Par le biais d'exposés interactifs, d'exercices et de discussions de groupe, la formation propose une démarche interactive d'appropriation des fondements sous-jacents à l'accompagnement et l'intervention auprès de personnes étudiantes en défi de progression au sein de programme de Doctorat en médecine, de façon à permettre aux personnes participantes de mieux agir dans leur rôle de conseillère ou conseiller pédagogique.

Objectifs

À la suite de cette formation, les participantes et participants seront en mesure de :

1. Expliciter le cheminement et l'encadrement pédagogique offert aux personnes étudiantes dans le curriculum;
2. Baliser le rôle du conseiller et de la conseillère pédagogique ainsi que ses interventions;
3. Connaître les composantes de la démarche de raisonnement

QUAND**Le 30 octobre 2026****de 8 h 30 à 11 h 30****(heures de l'Est)****DURÉE****2.75 heures****LIEU****Microsoft Teams**

TÉLÉCHARGEZ OU CONNECTEZ-VOUS À LA PLATEFORME MICROSOFT TEAMS EN SUIVANT LE LIEN QUE VOUS RECEVREZ DANS UNE INVITATION CALENDRIER OUTLOOK.

Date limite d'inscription :

28 octobre 2026

- pédagogique;
4. Poser un diagnostic pédagogique;
 5. Proposer des stratégies pédagogiques pertinentes à la personne apprenante en défi de progression.

Référentiel de compétences pédagogiques

La compétence liée au processus d'enseignement (PIER) pour cette formation est :

Intervenir dans le cadre d'activités d'enseignement-apprentissage;
Réfléchir quant à la qualité de son enseignement et s'engager dans une démarche de développement pédagogique.

Animation

Animation :

P^{re} Céline Catelin, Département de pédiatrie

P^{re} Marie-Josée Leblanc, Département de médecine de famille et de médecine d'urgence

Conception :

P^{re} Céline Catelin, Département de pédiatrie

P^{re} Marie-Josée Leblanc, Département de médecine de famille et de médecine d'urgence

M^{me} Nadia Turgeon, Centre de pédagogie des sciences de la santé

P^{re} Chantal Vallée, Département de médecine

Comité scientifique:

Pre Céline Catelin , Département de pédiatrie

Pre Stéphanie Lemay , Département de médecine de famille et de médecine d'urgence

Pre Marie-Josée Leblanc, Département de médecine de famille et de médecine d'urgence

Pre Chantal Vallée, Département de médecine

Pre Carolina Lucena Fernandes, Département de médecine

Accréditation

Cette activité est accréditée par le Centre de formation continue (CFC) de la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke, lequel est agréé par le Comité d'agrément de l'éducation médicale continue (CAÉMC) dont le Collège des médecins du Québec (CMQ) est partenaire. Pour les professionnelles et professionnels de la santé, le CFC remet une attestation de présence de **2 heures 45 minutes** de formation accréditée. Les personnes participantes doivent réclamer un nombre d'heures conforme à la durée de leur participation.

Selon le règlement du CMQ, cette formation correspond à **2 heures 45 minutes** d'activités de développement professionnel (catégorie A).

La présente activité offre une portion d'apprentissage collectif agréée (section 1) au sens que lui donne le programme de Maintien du certificat du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (CRMCC). Vous pouvez déclarer un maximum de **2 heures 45 minutes** de section 1.

Cette activité répond aux critères de certification du Collège des médecins de famille du Canada (CMFC), a reçu la certification du CFC et donne droit jusqu'à **2 heures 45 minutes** de crédits d'activité certifiée MainPro+ ^{MD}.

Prenez note que le délai maximum pour la délivrance de l'attestation est de 15 jours ouvrables.